

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le 6 juillet de l'An Deux Mille Vingt Trois à 18h, le Conseil communautaire légalement convoqué le 30 juin 2023, s'est réuni à Douarnenez Communauté, sous la présidence de Mme Jocelyne POITEVIN, Présidente.

Votants : 25

GRIJOL Christian, BARIOU Marie-Pierre, THOMAS Sébastien, GUET François, STEFANUTTI Isabelle, TANGUY Patrick, RAHER Marc, SAVINA Henri, CHANTREAU Katell, KERVAREC Ronan, AUDURIER Philippe, POITEVIN Jocelyne, LAOUENAN-LE LEC Françoise, BOUCHERON Dominique, TILLIER Dominique, CLEMENT Isabelle, POULMARC'H Bertrand, GUILLEMOT André, JAFFRY Bernard, LE MOIGNE Philippe, DRÉANO Christelle, CROM Florence, DELBOT Ollivier.

Pouvoirs : TANGUY Christine, pouvoirs à TILLIER Dominique
HERNANDEZ Marie-Thérèse, pouvoirs à SAVINA Henri

Secrétaire de séance : GUILLEMOT André

Délibération N° DE 82-2023

Objet : Attribution de subvention pour l'exercice 2023 dans le cadre de la loi Oudin-Santini

Rapporteur : Henri SAVINA

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1115-1-1 ;

Vu la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République, et notamment son article 12 ;

Vu l'avis favorable du conseil d'exploitation du 5 juin 2023 ;

Les établissements publics de coopération intercommunale chargés des services publics de distribution d'eau potable et d'assainissement peuvent, dans la limite de 1 % des ressources qui sont affectées aux budgets de ces services, mener des actions de coopération avec les collectivités territoriales étrangères et leurs groupements, des actions d'aide d'urgence au bénéfice de ces collectivités et groupements, ainsi que des actions de solidarité internationale dans les domaines de l'eau et de l'assainissement.

Le 15 février 2023, le Conseil Départemental du Finistère a transmis un rapport d'avancement du « projet Joffreville ». Il s'agit d'un projet d'extension et d'amélioration du réseau d'eau de Joffreville, district Diego, dans la région Diana à Madagascar. L'objectif est de fournir aux populations des villages traditionnels appelés fokontany, un accès durable à une eau potable et en quantité suffisante mais aussi d'améliorer l'accès à l'assainissement, l'hygiène et la santé. Une première phase d'études et de travaux a eu lieu entre janvier 2022 et avril 2023.

Douarnenez Communauté a subventionné ce projet à hauteur de 2 500 euros, ce qui a fait l'objet d'une convention tripartite signée en mai 2022 par Douarnenez Communauté, le Conseil départemental du Finistère et l'association Experts-Solidaires.

Suite à la hausse des coûts des matériaux (tuyaux PEHD, ciment, fer...) et la variation du taux de change entre l'Euro et l'Ariary (unité monétaire officielle de la République de Madagascar), différentes options ont été optimisées afin de réduire les dépenses. Pour autant, le budget prévisionnel a ainsi augmenté d'environ 25 % et une nouvelle demande de participation financière a été présentée pour 2023 pour un montant de 650 €.

Un contrat d'engagement républicain doit être établi si l'association est subventionnée dès lors que la subvention émane d'une collectivité gérant un SPIC. La convention devra faire mention d'une

demande de subvention par le biais du Cerfa officiel n°12156*06 ou bien devra mentionner que « *le représentant légal de l'association ou de la fondation déclare que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10- un de la loi numéro 2000- 321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leur relation avec les administrations.* »

Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation du 30 mai 2023,

Vu l'avis favorable du bureau du 26 juin 2023,

Il est proposé :

- **D'accorder une subvention d'un montant de 650 € au projet Joffreville de Madagascar ;**
- **D'autoriser Mme la Présidente à signer la convention tripartite relative au versement de cette subvention et tous les documents afférant à ce dossier.**

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, adopte à l'unanimité les dispositions proposées.

Fait et délibéré le 6 juillet 2023.

La Présidente,

Jocelyne POITEVIN

